



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT**

Maison départementale des sports
907 rue du Professeur Blayac
34000 – MONTPELLIER
04.67.67.30.00

PROCES-VERBAL de la réunion du 18/03/ 2015

Destinataires : Jacques Clamouse, Marylène Clamouse, Jean de Rudnicki, Michel Turf, Adolphe Bernad, Alain Clamouse, Guy Estopina, René Baldellon,

Absents excusés : Christian Arnold, Gilles Ibars, Bernard Balmehezol

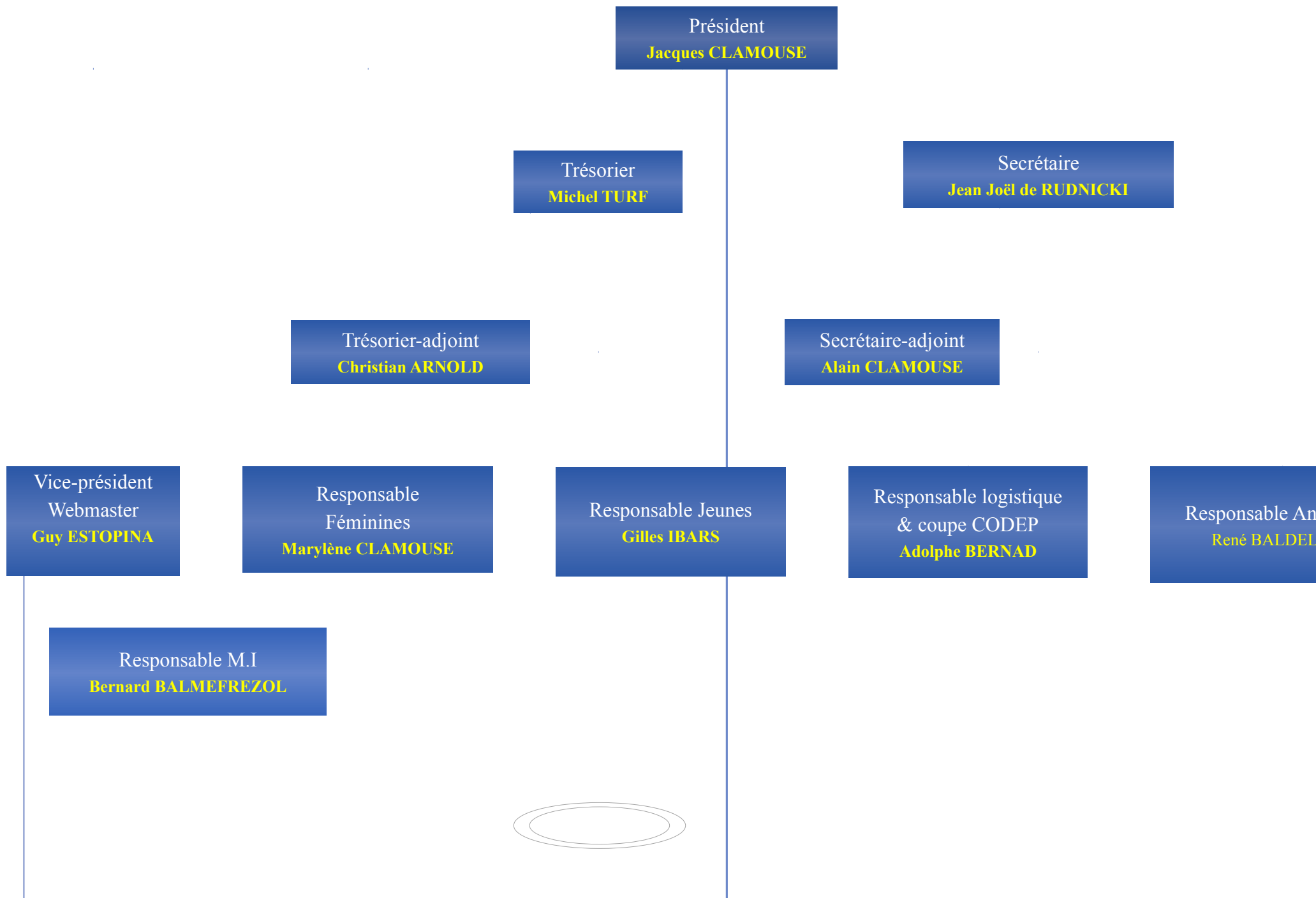
--0-

1. Définition des fonctions au sein du CA (binômes et postes individuels)
2. Décision tarif des randonnées clubs après résultat sondage
3. Décision finale pour l'Héraultaise – organisation 2016 – que fais-t-on en 2015 ?
4. Projet mise à jour du Tour Cyclotouriste de l'Hérault
5. Dossier subvention CNDS, compte-rendu de la réunion
6. Comptabilité, mise en place du logiciel, point trésorerie.
7. Organisations féminines
8. Achat de cuissard CODEP34



Chapitre 1 – **DEFINITION** des **FONCTIONS** au sein du **C.A**





Les fonctions et responsabilités ont été définies pour chaque membre du CODEP34 avec une fonction logistique qui en relation avec le V.P établira un standard d'information légal obligatoire sur les prospectus des randonnées que les clubs distribuent. Ces informations ainsi que les obligations préfectorales figureront sur le site du CODEP.

Le but est de protéger la responsabilité des organisateurs et de montrer aux autorités le respect de la réglementation des organisations sur la voie publique mais également des textes concernant la protection des participants.

Chapitre 2 – **Décision tarif des randonnées clubs après résultat sondage**

Après analyse du sondage, il a été décidé à l'unanimité que les tarifs actuels resteraient inchangés.

Cependant pour les randonnées à la JOURNEE INNOV' et VTT les tarifs sont laissés à l'initiative de l'organisateur.

Concernant ces tarifs FFCT la mention suivante obligatoire devra figurer sur les prospectus des clubs :

INSCRIPTION 5,00€ - Réduction de 2 €, sur présentation de la licence FFCT - Gratuit pour les moins de 18ans

Par contre les clubs sont libres de proposer des options en sus (Souvenir, bouteilles de vin, repas etc...) sans obligation pour le participant engagé à la randonnée. Ces options devront être clairement mentionnées dans le bulletin d'engagement ainsi que sur les tables d'enregistrement.

Chapitre 3 – **Décision finale pour l'Héraultaise – organisation 2016** *que fait-on en 2015 ?*

Pour l'année 2015, il est trop tard pour que le CODEP34/FFCT s'associe à l'organisation du week-end cycliste à GIGNAC dans le cadre de «L' Héraultaise ». Cependant une réunion a eu lieu avec la FFC à ce sujet sachant que le samedi sera le jour des organisations FFCT, principalement le matin pour les circuits et la journée pour la piste sécurité routière (Hérault sport et écoles locales), le dimanche étant FFC avec l'organisation de la cycloportive. Cependant pour éviter toute confusion la FFCT n'utilisera pas le nom « L'Héraultaise ».

De ce fait, le CODEP sera présent en support (A définir) du club de Gignac le 23/09/2015 pour l'organisation de leur randonnée et afin de préparer ce grand week-end cycliste en 2016.



Le secrétaire prendra contact avec Patrick SOLA du club de Gignac pour les modalités

Chapitre 4 – **Projet mise à jour du Tour Cyclotouriste de l'Hérault**

La randonnée permanente à label FFCT du CODEP 34 « A la rencontre de l'Hérault » va être actualisée et médiatisée dans les supports fédéraux et local Midi-Libre et auprès de tous les clubs. L'O.T de l'Hérault sera contacté et Hérault-sport sera sollicité pour en faire la promotion.

En outre une reconnaissance intégrale du circuit sera réalisée d'ici l'été par 3 membres du bureau afin de vérifier et contrôler toutes les informations données dans la plaquette, les lieux de contrôle, l'itinéraire et les possibilités d'hébergement et restauration sur le parcours.

Une mise à jour des cartes de route est envisagée et le renouvellement d'un stock de médailles facultatives est prévu (Reste 2 médailles actuellement).

Chapitre 5 – **Dossier subvention CNDS, compte-rendu de la réunion**

Le CODEP était représenté par Christian Arnold à la réunion d'information du CNDS pour les structures fédérales. La limite financière a été établie à 1500,00€ maximum quel que soit le nombre de projets. Il a été mis en exergue l'importance que revêt l'aide aux jeunes dans la pratique du sport, la facilité pour accueillir et encadrer les féminines, la création d'emplois, le développement du sport dans les quartiers ou secteurs défavorisés.

Le CODEP34 a donc décidé de proposer 2 actions :

- support aux activités cyclotouriste jeunes (Critérium départemental, séjour montagne P.B.P jeunes, brevet Aiglons audax). A cet effet le CODEP a acté la demande de subvention des 2 jeunes de l'école cyclo de Fabrègues souhaitant participer au P.B.P 2015. Le montant sera défini dès que le président du CCF donnera le coût d'engagement demandé par la FFCT.
- support et organisation d'évènements pour les féminines dans le but de préparer « Toutes à Strasbourg » qui est une concentration cyclotouriste européenne organisée sous l'égide de la FFCT.

Le secrétaire et le trésorier adjoint doivent rencontrer le 30/03 ou le 1^{er} ou 2/04 les responsables du CNDS pour finaliser la procédure de demande de subventions.

Le CODEP34 est inscrit officiellement sur le site ASSOCIATIONS.GOUV (*Accès réservé au président, secrétaire et trésorier*)



Chapitre 6 – **Comptabilité, mise en place du logiciel, point trésorerie**

Avec l'aide de Jacques GUELTON que le CODEP remercie chaleureusement, notre équipe trésorerie suit la formation du nouveau logiciel comptabilité. La finalisation des codes et définitions est en cours afin d'avoir un outil entièrement adapté et paramétré à la fonction comptable du CODEP.

Les comptes sont tenus à jour et la ristourne FFCT est en cours de versement (Environ 3381,78€) selon le nombre de licenciés en 2015.

Il n'a pas été procédé à des transferts de fonds entre le livret et le compte courant ce dernier étant suffisamment approvisionné.

Chapitre 7 – **Organisations féminines**

Une féminine, non licenciée FFCT en 2015, ayant participé en 2014 aux organisations féminines subventionnées par le CODEP, tente de fédérer des féminines autour d'elle. Ceci afin d'organiser, le week-end suivant, une sortie féminine similaire à la randonnée féminines du CODEP34. Programmée les 20 et 21 juin. Après des contacts téléphoniques établis par le président directement avec l'intéressée et les cyclotines concernées, les points sur les « I » ont été mis et les cyclotines licenciée FFCT qui participeront aux organisations de la féminine instigatrice de l'événement en ignorant celles subventionnées par le CODEP34 ne pourront pas prétendre à une aide quelconque pour la concentration « Toutes à Strasbourg ».

Le CODEP est organisateur du brevet féminin audax de 200km et de la randonnée féminine « Le CAYLAR – MEYRUES - Le CAYLAR ». Il est envisagé pour 2016 de faire des circuits en étoile autour d'un lieu intéressant dans l'Hérault pour permettre aux féminines n'ayant pas trop confiance en elle sur la distance de pouvoir progressivement monter en gamme par des parcours adaptés au choix de chacune.

De plus, le CODEP a décidé d'organiser dans le cadre de la randonnée de PAULHAN le 3 mai 2015 :

« Le rassemblement des CYCLOTINES du CODEP34 »

Repas champêtre offert avec un cadeau. Le départ pour les féminines qui le souhaitent s'effectuera sur les circuits à partir de 09h00 afin d'éviter un lever trop matinal.



Chapitre 8 – **Achat cuissard CODEP**

Il avait été envisagé de constituer un stock de cuissards avec le logo CODEP34 afin d'accompagner la vente des maillots. Après réflexion et coût cette proposition n'a pas été retenue au motif du risque d'avoir une immobilisation « actif comptable » difficile à gérer en raison des ventes aléatoires.

Chapitre 9 – **Questions diverses**

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h30

La prochaine réunion du comité aura lieu le2015 (*A définir*)

Le Président
Jacques CLAMOUSE



Le Secrétaire
Jean Joël de RUDNICKI

